

Quoi qu'il en soit, e ne veux pas préjuger de la question ; je n'entends pas discuter à présent ce passage du discours du trône. Je préfère conserver l'attitude que j'ai gardée depuis la clôture de la dernière session ; j'attendrai que le Gouvernement nous ait fait connaître sa politique navale, pour la discuter.

Quels que soient les renseignements qui aient été fournis à l'honorable premier ministre au cours de ses conférences avec les autorités impériales, à Londres, et nous les connaissons bientôt, et quand nous serons ainsi renseignés, quand la politique du Gouvernement sera connue, l'opposition la jugera selon ses mérites, tout en tenant compte de ce que nous devons à l'Angleterre en tant que sujets britanniques et de ce que nous devons au Canada, à titre de Canadiens.

Mon honorable ami le député de Kingston émet des doutes sur l'attitude de la province de Québec. Qu'elle appuie ou combatte la politique du Gouvernement, ne déterminera pas l'attitude qu'elle jugera à propos de prendre, parce qu'elle est la province de Québec; notre attitude sera celle des libéraux du Canada et, je l'espère, celle de tous les Canadiens. Nous ne pouvons pas espérer que sur cette question les sentiments soient unanimes. La chose est possible cependant, mais tout dépend de la nature du projet qui sera déposé. Mais, quelle que soit cette politique, quelle que soit la nature des renseignements qui seront fournis, s'il se trouve dans la province de Québec quelques rares citoyens qui prétendent ne rien devoir à l'Angleterre, le nombre en est de beaucoup plus restreint qu'avant le 21 septembre 1911.

Je vois sur les banquettes ministérielles, et jusque dans les fauteuils des ministres— nous aurons l'occasion de les entendre bientôt—des hommes qui déclaraient avant le 21 septembre que le Canada ne doit rien à l'Angleterre. Depuis, un changement remarquable s'est opéré dans leur esprit et, partant, je répète qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer à ce sujet.

Par le passé, on a trop souvent fait appel aux passions et au fanatisme et j'espère sincèrement que ces jours sont disparus pour ne plus revenir.

Il y a une autre question dont il n'est pas fait mention dans le discours du trône mais au sujet de laquelle on devrait nous donner des explications, dans une circonstance comme celle-ci. Je veux parler des changements introduits dans le type ou la qualité du Transcontinental national. Lorsque nous avons entrepris la construction de cette voie ferrée, il y a une dizaine d'années, nos ingénieurs se sont efforcés de nous donner un chemin de fer supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à présent, non seulement au Canada, mais sur tout le continent d'Amérique; un chemin d'un niveau presque absolu, d'un océan à l'autre, un chemin dont les rampes, à aucun endroit

n'excéderaient 21 pieds au mille. Nos ingénieurs avaient préparés les devis pour un chemin de cette nature. Ces devis furent approuvés par la compagnie du Grand-Tronc, et cette dernière construisit sa partie du chemin, conformément à ces devis, depuis Winnipeg jusqu'à l'océan Pacifique. C'est en conformité de ces devis que le chemin a été construit depuis les montagnes Rocheuses jusqu'aux rives du Saint-Laurent.

J'apprends maintenant que le Gouvernement a modifié la nature de ce chemin depuis Superior-Junction jusqu'au Saint-Laurent. Nous n'avons jamais eu d'explications satisfaisantes sur ce point et je partage absolument l'avis de l'honorable député de Kingston quand il dit que la qualité d'un chemin de fer est déterminée par la qualité de son plus mauvais endroit et le Gouvernement en infirmant la qualité de cette partie du chemin, infirme la qualité de toute la ligne, d'un océan à l'autre.

Cette question n'intéresse pas uniquement Québec ou Ontario, mais tout le Canada, depuis les Provinces maritimes jusqu'à la Colombie-Anglaise.

Cette question a été à plusieurs reprises commentée par les journaux et la seule explication venant du Gouvernement que nous ayons eue, a été que rien n'a été fait; que le Gouvernement n'a autorisé aucun changement de nature à infirmer la qualité du chemin. Cette réponse est loin d'être satisfaisante. C'est simplement tourner dans un cercle vicieux. Nous désirons savoir d'une manière positive si oui ou non, le Gouvernement a autorisé ses ingénieurs à modifier la nature du chemin de manière à en infirmer la qualité. Je ne porte aucune accusation contre le Gouvernement; à l'heure présente les renseignements nous manquent. Mais nous sommes en droit de reprocher au Gouvernement d'avoir permis ces changements sans en faire connaître la nature et la raison. L'honorable premier ministre a eu toute la dernière session devant lui et si son intention était de modifier la nature du chemin, il aurait dû nous en avertir. La question aurait pu, alors, être discutée, et nous aurions su s'il était à propos, ou non de faire ces changements.

Une autre question assez importante qui aurait dû être mentionnée dans le discours du trône et au sujet de laquelle la Chambre devra exiger des éclaircissements, c'est la procédure peu ordinaire adoptée par le Gouvernement lorsqu'il a décidé, par un simple décret ministériel, de réduire de moitié les droits sur le ciment. C'était une décision extrêmement grave à prendre dans les circonstances. En ce moment, je m'adresse plus particulièrement à l'honorable ministre des Finances et je ne crois pas qu'il